



Objectifs.

Protéger les internautes (en particulier mineurs) des dangers pour leur identité, leurs données personnelles et contre les arnaques en tous genres en les dotant d'une identité numérique virtuelle dans un espace numérique respectueux.

Fonctions clés.

- Dissocier identité numérique et identité réelle.**
 L'utilisateur n'accède pas à internet sous son identité propre mais sous l'identité numérique de l'Avatar qu'il s'est choisi. Il ne s'agit pas d'une garantie numérique d'authenticité d'une identité réelle. Il s'agit de substituer totalement une identité à une autre tout en garantissant l'unicité de correspondance entre une personne physique et son double numérique : son Avatar.
- Fournir un espace numérique « Comme le Web mais en plus sûr ».**
 L'utilisateur peut choisir de ne pas aller sur le Web mondial mais de rester dans l'environnement protecteur du Monde Avaland. Ce dernier offre une palette complète d'outils numériques (mail, messagerie instantanée, équivalent TikTok ou FaceBook,...). Ces services sont opérés par des partenaires fournisseurs de services engagés sur le strict respect de la Charte Avaland.
 Cet environnement sécurisant est propice aux apprentissages par les plus jeunes.
- Isoler l'utilisateur d'Internet.**
 Cet espace, ce portail de services, agit comme un sas de sécurité entre l'utilisateur et le Web. Les données techniques de l'utilisateur (adresse IP, etc.) ne sont connues que du service Avaland. Les tiers du Web mondial ne disposent que des données techniques du service Avaland lui-même. Ils ne peuvent pas remonter à l'utilisateur pour lui pirater son poste par exemple.
- Promouvoir et garantir des pratiques éthiques.**
 La Charte Avaland pose une série de principes et d'interdits dont le but est de protéger les personnes, leurs données, leur dignité. Le respect de ces règles est contrôlé par des agents automatiques. Selon le type de transgression, la conséquence va de la simple mise en garde, à l'exclusion, voire au signalement aux autorités.

Bénéfices.

- Faire obstacle aux usurpations d'identité.**
 L'identité réelle est remplacée par les attributs d'identité virtuelle de l'Avatar. Si l'utilisateur n'expose pas volontairement son identité réelle, elle ne peut pas être connue.
 Tout Avatar ne peut correspondre qu'à une seule personne physique. L'existence et l'identité de cette personne sont vérifiées par des partenaires tiers de confiance (autorités publiques, banques, La Poste, ...). Des dispositions techniques garantissent que seule cette personne peut utiliser son Avatar. Donc, pas possible de se faire passer pour quelqu'un d'autre.
- Protéger les données personnelles à la source.**
 Le meilleur moyen de ne pas divulguer de données personnelles est d'être représenté par une identité numérique virtuelle.

Le risque de divulgation ne peut provenir que de l'utilisateur lui-même. Des agents automatiques le mettent en garde chaque fois qu'une de ses actions l'expose à un risque.

- **Pouvoir naviguer, échanger, commercer en toute confiance.**

Tous les comportements illégaux, irrespectueux, par les utilisateurs et les fournisseurs de services, sont proscrits. Nul ne peut s'abriter derrière l'anonymat de l'identité numérique virtuelle pour adopter des pratiques contraires aux lois, aux bonnes mœurs et au respect des personnes. L'identité réelle de la personne représentée par un avatar peut être dévoilée à la demande des autorités ou en cas de manquement aux principes posés par la Charte Avaland.

- **Proposer une éducation au numérique sans exposition aux risques pour les mineurs.**

Implémentation.

- **En cours de construction.** Un embryon de service est proposé à l'adresse www.avaland.eu .
- **En langue française.** A ce stade, le service n'est prévu qu'en France. Il convient en effet de pouvoir s'appuyer sur un réseau de partenaires institutionnels de proximité pour contrôler les identités réelles dans le cadre de l'inscription. D'autres zones géographiques et langues pourraient être couvertes dans le cadre de franchises.
- **Une organisation communautaire.** Les règles de fonctionnement du service et leur observance sont sous la responsabilité d'une Commission de déontologie paritaire (utilisateurs, gestionnaire du service, partenaires institutionnels, fournisseurs de services).
- **Une garantie d'indépendance.** Le financement du service est assuré par les abonnements des utilisateurs et les redevances des fournisseurs de services représentés au sein du Monde Avaland. La publicité est totalement absente du service. Seule une description de leurs services par les fournisseurs de services est permise.

En conclusion.

Avaland repose sur un nouveau paradigme. Il s'attache avant tout à la protection des personnes. Il fait en sorte que l'identité réelle et l'identité virtuelle soient dissociées au maximum tout en évitant les dérives possibles de l'anonymat.